

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus et élues statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **3570-3574, rue Ontario Est** - permettre de se soustraire à l'obligation d'aménager des unités de stationnement pour vélos, malgré les dispositions de l'article 615 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- **6200, avenue Pierre-De Coubertin** - permettre de se soustraire à l'obligation de planter le nombre minimal d'arbres, malgré les dispositions de l'article 384 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

La documentation relative à ces demandes de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE MAI 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc